

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
11332

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SAMPA : aide départementale à l'acquisition en VEFA de 37 logements locatifs sociaux individuels à Arles.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SAMPA (Société d'Aménagement du Pays d'Arles) domiciliée 4 rue Robert Schuman - 13200 Arles, projette l'acquisition en VEFA de 37 logements locatifs sociaux individuels dans le quartier de St Pierre "23 Rue Gaspard Monge" à Arles.

La SAMPA sollicite une subvention d'un montant de 535.366 € soit 9,2 % du budget prévisionnel de 5.794.635 € TTC, assortie de la réservation en faveur du Département de 18 logements. Compte tenu du nombre de logements réservés, la SAMPA en proposera une partie en délocalisé.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexe I et II.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la SAMPA d'une subvention de 535.366 € destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 37 logements locatifs sociaux individuels "Rue Gaspard Monge" à Arles, pour un coût prévisionnel éligible TTC de 5.794.635 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide selon le modèle type précédemment acté par notre Assemblée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL